

Les entreprises coopératives à l'heure de la crise

Note d'analyse de l'Observatoire national d'ESS France, 2022,
pour Coop FR

Sommaire

1. Tendances générales de l'évolution de l'emploi coopératif :	
une stabilisation à la fin de l'année 2020	3
2. Évolution des établissements et de la masse salariale	4
3. Évolution de l'emploi coopératif dans les territoires	6
4. État des lieux de l'emploi dans les secteurs d'activités :	
les différents modèles coopératifs résistent à la crise	8
4.1. Dans les coopératives du régime général	8
4.1.1. En 2020, les coopératives de la construction, du commerce, de l'immobilier et de l'action sanitaire et sociale ont créé malgré la crise	8
4.1.2. Dans la formation professionnelle, le transport et les activités de services et de soutien, le rattrapage de l'emploi s'opère en fin d'année	10
4.1.3. Dans les activités financières, culturelles et sportives, une dynamique à la baisse	11
4.2. Dans les coopératives du régime agricole	12
5. Les réponses apportées par les coopératives aux enjeux de la crise sanitaire et sociale	14
Sources des données & auteurs	15

Périmètre de la note

Cette note d'analyse porte sur les établissements sous statuts coopératifs qui ont été employeurs en 2020 relevant du régime général (URSSAF) et du régime agricole (MSA).

Au total, cela représente 17 269 établissements coopératifs et 288 612 salariés à fin 2020 se répartissant ainsi :

- Régime général (URSSAF) : 12 612 établissements et 163 525 salariés
- Régime agricole (MSA) : 4658 établissements et 125 087 salariés

Les coopératives relevant du régime agricole n'exercent pas uniquement leurs activités dans le domaine de la production agricole et de l'industrie agro-alimentaire. Elles peuvent relever des activités financières et d'assurances historiquement liées au monde agricole (Crédit Agricole), le commerce (coopératives d'approvisionnement et de vente en gros des produits agricoles), ainsi que les activités de services et de soutien aux entreprises, de transport et d'entreposage (correspondant le plus souvent aux coopératives d'utilisation de matériel agricole).

**“ Des évolutions
qui démontrent
la capacité de résistance
des coopératives
à l'heure de la crise. ”**

Chiffres clés 2020

**UNE ÉVOLUTION
STABLE DE L'EMPLOI
À +0,2% SUR UN AN**

**DES ÉTABLISSEMENTS
COOPÉRATIFS* EN LÉGÈRE
BAISSE : -0,7% SUR UN AN**

**UNE AUGMENTATION
DE LA MASSE
SALARIALE DE +1,1%**

**UNE STABILISATION
MASQUANT DES DISPARITÉS
SECTORIELLES ET
TERRITORIALES IMPORTANTES**

**DES MODÈLES COOPÉRATIFS
RELATIVEMENT RÉSISTANTS
FACE À LA CRISE**

* non agricoles

La pandémie mondiale et les mesures sanitaires pour l'enrayer ont fortement touché l'économie française. Le PIB a reculé de 8,3% sur l'année 2020¹ avec d'importantes variations dans le temps : il recule d'abord de 13,7% au deuxième trimestre (juin) avec le confinement du printemps pour augmenter ensuite de 18,5% au troisième trimestre (octobre) suite à la reprise estivale et enfin diminue de nouveau de 1,3% au quatrième trimestre.

La crise sanitaire, et maintenant économique, a en premier lieu touché l'économie « réelle », celle des territoires, de la proximité et du lien social, dans laquelle les entreprises coopératives sont des actrices importantes. Bien que très largement impactées dans leurs différentes activités, en termes de chiffre d'affaires, de surcoûts liés à l'adaptation au nouveau contexte sanitaire (réaménagements organisationnels, achats d'équipements de protection individuels), les coopératives témoignent à la fin de l'année 2020 d'une relative stabilisation de leurs activités au regard de l'évolution de leurs emplois (+0,2%) et du nombre de leurs établissements (-0,7%).

Si ces évolutions se traduisent différemment selon les secteurs d'activités et les modèles coopératifs comme nous allons l'analyser ensuite, elles démontrent la capacité de résistance des coopératives à l'heure de la crise. •

1. « Le PIB se replie au quatrième trimestre (-1,3%), marqué par le deuxième confinement ; sur l'année 2020, il recule de 8,3% », Insee - Informations rapides n°26, janvier 2021

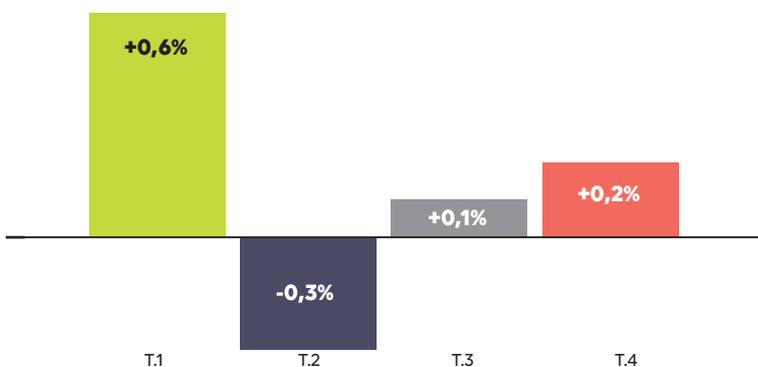
1. TENDANCES GÉNÉRALES DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI COOPÉRATIF : UNE STABILISATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

A la fin de l'année 2020, l'évolution de l'emploi dans l'ensemble des entreprises coopératives du territoire métropolitain se stabilise autour de **+0,2%** par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de **600 emplois supplémentaires**. Elle fait suite à une augmentation de l'emploi sur le premier et le deuxième trimestre de respectivement **+1,4%** et **+1,0%**, et à une légère baisse au troisième trimestre de **-0,3%** {Graphique 1.}



Graphique 1

Évolution de l'emploi dans les coopératives françaises métropolitaines en glissement annuel sur chaque trimestre en 2020.



Graphique 2

Évolution de l'emploi dans les coopératives relevant du régime général de la sécurité sociale en glissement annuel sur chaque trimestre en 2020.

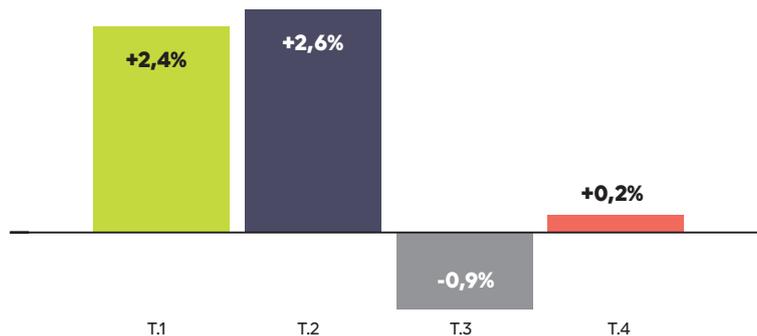
Il semble à première vue que les effets du premier confinement du printemps 2020 ne se soient pas répercutés sur les emplois coopératifs du second trimestre (juin 2020). L'évolution de l'emploi sur l'année diffère toutefois de façon importante, selon que l'on observe le champ non agricole (données des employeurs privés du régime général de la sécurité sociale relevant de l'URSSAF) ou le champ agricole des coopératives (données des employeurs privés agricoles relevant de la Mutualité Sociale Agricole).

Les coopératives du régime général gagnent 354 postes supplémentaires en un an. Cette évolution fait pourtant suite à une légère baisse au second trimestre (juin 2020), de **-0,3%** (-427 emplois disparus), résultant en grande partie de l'arrêt des activités, consécutif au premier confinement. Cette faible diminution de l'emploi se résorbe progressivement sur les trimestres suivants jusqu'à la fin de l'année, avec une évolution légèrement positive (**+0,1%**) dès le troisième trimestre {Graphique 2.}

En comparaison, dans le reste de l'économie privée (hors ESS) du régime général, les emplois diminuent de **-2,0%**, notamment du fait de l'impact de la crise sur les secteurs de l'hébergement et de la restauration, les activités des agences d'intérim, ou encore les activités du commerce de détail non alimentaire, soit des activités moins représentées dans les coopératives {Partie 4.}

Dans le régime agricole, les coopératives voient également leurs emplois se stabiliser à la fin de l'année avec une légère augmentation de **+0,2%** par rapport à 2019, correspondant à 286 postes supplémentaires {Graphique 3.}

Contrairement au champ non agricole, durant les deux premiers trimestres de 2020, les emplois ne semblent pas touchés par la crise et le premier confinement. Ils augmentent même par rapport à 2019 de +2,3% au premier trimestre, et de +2,5% au second. On peut associer cette évolution positive au développement des débouchés commerciaux de nombreuses filières agricoles dans les grandes et moyennes surfaces à la faveur du premier confinement. Les emplois coopératifs agricoles sont cependant en baisse en septembre : on en compte 0,8% de moins au troisième trimestre (-1 046 postes disparus), avant leur stabilisation en décembre. On peut également ajouter que si la crise sanitaire n'impacte que faiblement les emplois, elle se répercute néanmoins sur le nombre d'heures travaillées, qui est en baisse de 1,2% dans les coopératives sur l'année 2020 (contre -2,5% pour l'ensemble des entreprises du régime agricole). ●



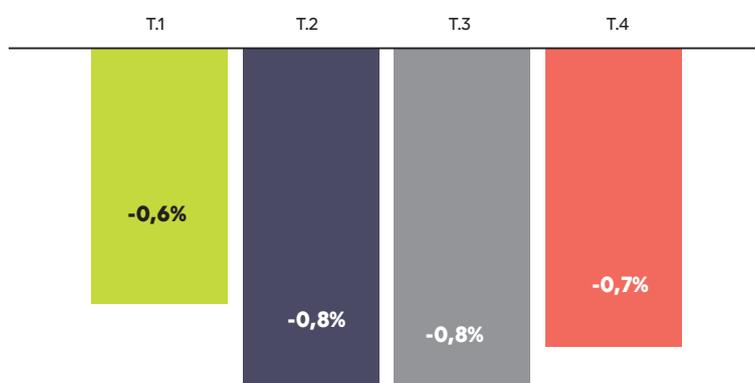
Graphique 3

Évolution de l'emploi dans les coopératives du régime agricole en glissement annuel sur chaque trimestre en 2020.

2. ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LA MASSE SALARIALE

Les établissements coopératifs employeurs du régime général sont en baisse de -0,7%, à la fin de l'année 2020, par rapport à l'année précédente [Graphique 4.]. Cette évolution n'est pas tant due à la crise sanitaire et économique qu'au phénomène de restructuration des réseaux coopératifs bancaires, pour faire face aux évolutions de leur secteur : face au développement de l'offre numérique et les moindres déplacements de la clientèle en agence, les banques coopératives ont fermé plusieurs de leurs agences locales, dont les services ont été mutualisés sur un nombre plus restreint d'établissements. Les établissements coopératifs des activités financières et d'assurance ont ainsi diminué de 1,6% sur un an (130 établissements en moins). Ce phénomène de concentration précède la crise sanitaire puisqu'on retrouvait déjà en 2018, une baisse du nombre d'établissements de -4,4% sur un an.

Dans le régime agricole, les établissements coopératifs employeurs sont en baisse de 1,9% sur un an (-92 structures).

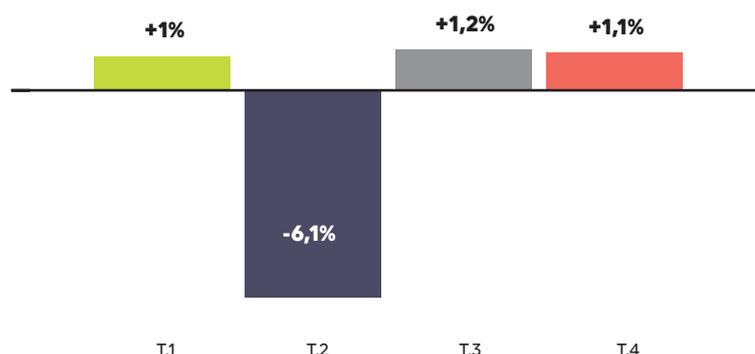


Graphique 4

Évolution des établissements coopératifs employeurs du régime général en glissement annuel sur chaque trimestre en 2020.

La masse salariale des coopératives du régime général connaît quant à elles des différences d'évolution très prononcées entre les différents trimestres de l'année 2020 {Graphique 5.}. Après une légère augmentation de 1,0% au premier trimestre par rapport à l'année précédente, la masse salariale s'effondre à -6,1% au second trimestre témoignant de l'impact important du confinement mais aussi de la mobilisation forte du chômage partiel par les coopératives, dont les rémunérations se substituent à celles soumises aux cotisations sociales et se trouvent donc décomptées de données de l'URSSAF. La masse salariale retrouve cependant son niveau d'évolution du premier trimestre au troisième (+1,2%) et quatrième trimestre (+1,1%), indiquant en moyenne une reprise rapide des activités des coopératives en fin d'année.

Dans le régime agricole, la masse salariale totale des coopératives est stable, avec une très légère augmentation de +0,2% en un an. Cette évolution couvre cependant d'importantes différences d'un secteur à un autre. Alors que les activités financières et d'assurances et les activités commerciales contribuent largement à l'augmentation de la masse salariale, avec une augmentation respective de +0,6% et +1,3% des rémunérations, les industries agro-alimentaires voient les leurs diminuer de -0,8%. ●



Graphique 5

Évolution de la masse salariale des coopératives du régime général en glissement annuel sur chaque trimestre en 2020.

3. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI COOPÉRATIF DANS LES TERRITOIRES

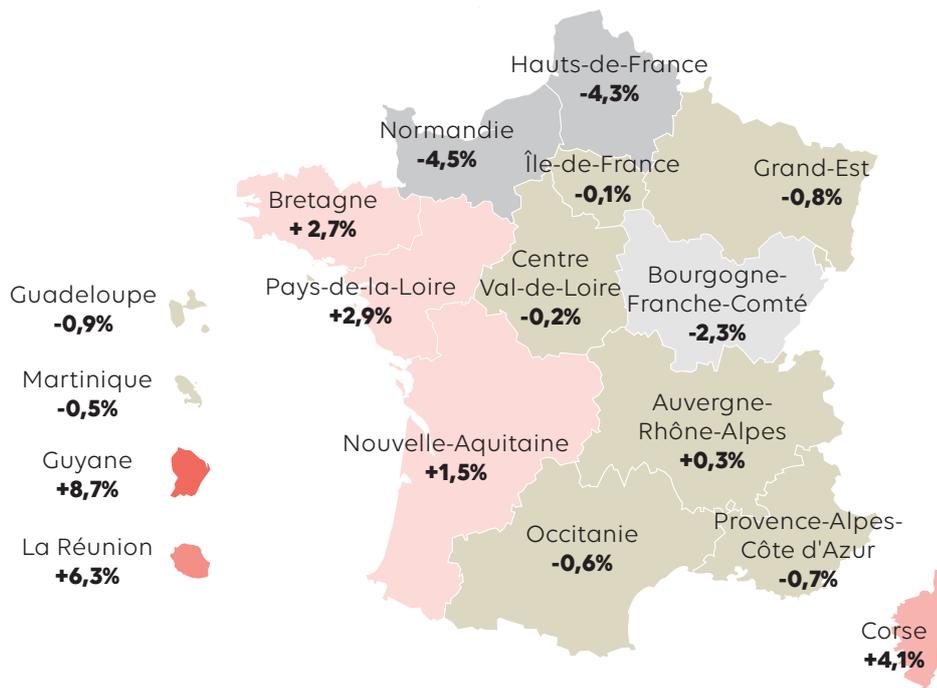
L'impact de la crise ne se répercute pas de la même façon sur l'emploi coopératif dans l'ensemble des territoires. Dans certaines régions {Carte 1.}, les emplois sont en forte baisse entre 2019 et 2020 pour des raisons tant sectorielles que liées à la structuration territoriale du tissu économique. En Normandie, les emplois diminuent ainsi de -4,5%, une évolution largement déterminée par des baisses importantes dans les activités commerciales (-16,9%) et plus relatives dans les activités financières et d'assurances (-2,9%). En Bourgogne-Franche Comté, les emplois coopératifs sont en baisse de -2,3% à la fin de l'année 2020, en grande partie dus aux activités financières et d'assurances, elles-mêmes en baisse de -2,9%.

Toutefois, dans certaines régions, les emplois sont en hausse du fait d'une augmentation observée sur des secteurs qui connaissent une dynamique inverse dans d'autres régions. C'est le cas de la région Nouvelle Aquitaine dont la hausse de +1,5% des emplois est associée à l'augmentation importante des emplois coopératifs des activités financières et d'assurances (+4,8%), pourtant en baisse en Bourgogne-Franche Comté.

La différence d'implantation territoriale de grands réseaux coopératifs bancaires disposant de stratégies d'adaptation à la crise elle-même différentes peut expliquer ces écarts. On peut enfin noter qu'en Île-de-France, où se concentrent près d'un quart des emplois coopératifs d'activités scientifiques, de conseil et d'ingénierie, ceux-ci sont en baisse de -5,2% du fait de la crise, impactant plus fortement à la baisse que les autres secteurs le solde net d'emploi en fin d'année sur la région (-0,1%).

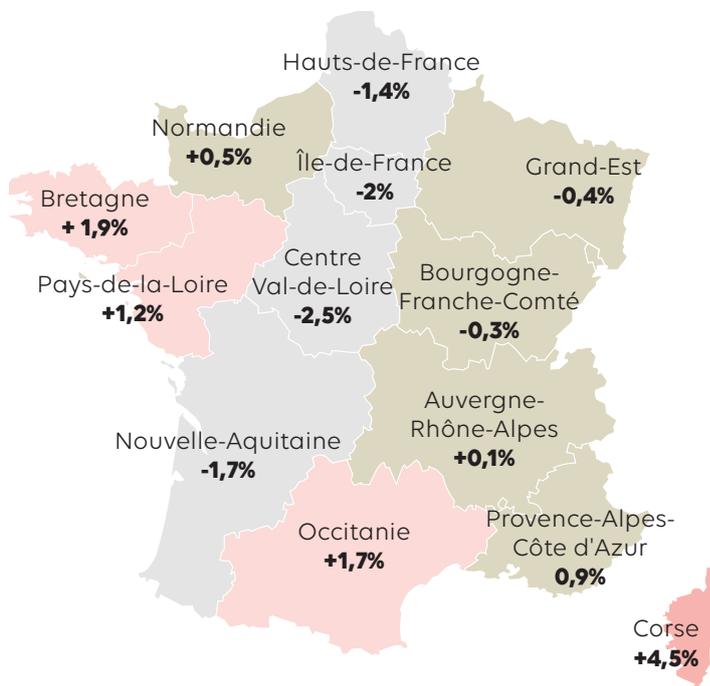
Dans les coopératives relevant du champ statistique agricole, les emplois évoluent également de façon très différente d'une région à l'autre, parfois sur des secteurs similaires. Des baisses de l'emploi peuvent ainsi être constatées sur certaines régions comme le Centre-Val de Loire (-2,5%), notamment dans les activités financières et d'assurances et les activités de production agricole, alors qu'en Pays de la Loire, l'augmentation des emplois dans l'agriculture détermine la hausse moyenne des emplois coopératifs dans la région (+1,2%). En Nouvelle Aquitaine, les pertes d'emplois coopératifs se concentrent principalement dans les activités commerciales, contrairement à la Bretagne où c'est ce secteur qui influe à la hausse l'augmentation générale des emplois régionaux (+1,9%).

Ces écarts intra-sectoriels entre plusieurs régions {Carte 2.}, peuvent s'expliquer par l'implantation locale de filières agricoles spécifiques ayant pu évoluer de façon très différente sur l'année 2020. ●



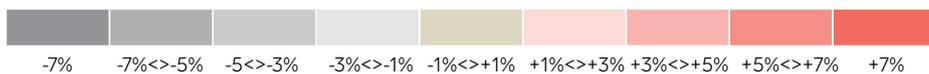
Carte 1

Évolution de l'emploi coopératif du régime général en fin d'année en glissement annuel dans chaque région.



Carte 2

Évolution de l'emploi coopératif du régime agricole en fin d'année en glissement annuel dans chaque région.



4. ÉTAT DES LIEUX DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS : LES DIFFÉRENTS MODÈLES COOPÉRATIFS RÉSISTENT À LA CRISE

Les évolutions de l'emploi coopératif en fin d'année dépendent en grande partie des secteurs d'activités et, bien souvent, des modèles coopératifs qui leur sont associés. Les coopératives du régime général et celles relevant de la MSA connaissent également des différences significatives, selon les secteurs d'activités qu'elles recouvrent.

4.1. DANS LES COOPÉRATIVES DU RÉGIME GÉNÉRAL

Dans les coopératives du régime général, si l'emploi se stabilise en moyenne en fin d'année pour l'ensemble des coopératives,

il suit des trajectoires parfois très différentes d'un secteur d'activités à un autre [{Tableau 1.}](#)

4.1.1. MALGRÉ LA CRISE, LES COOPÉRATIVES DE LA CONSTRUCTION, DU COMMERCE, DE L'IMMOBILIER ET DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ONT CRÉÉ DES EMPLOIS EN 2020

Plusieurs secteurs d'activités coopératifs connaissent une évolution positive de leurs emplois en fin d'année, témoignant malgré la crise d'un certain dynamisme économique.

Parmi eux, **les activités de construction** voient leurs emplois augmenter légèrement de 1,1% à la fin de l'année dans les coopératives. Leurs emplois augmentaient déjà de 1,3% au second trimestre, signe d'une résistance des entreprises du secteur au premier confinement. Dans le reste de l'économie (hors ESS), le secteur de la construction figure parmi les plus dynamiques en termes de création d'emploi avec une augmentation de 2,2% d'emplois en un an, une conjoncture dans laquelle s'inscrivent nombre de coopératives de construction. Parmi celles-ci, on retrouve notamment **les coopératives d'artisans** (dont 65% opèrent dans le secteur du bâtiment) et **les sociétés coopératives et participatives (Scop) du BTP**. Celles-ci ont pourtant été durement touchées par la crise. D'après l'enquête produite par la Fédération Française des Groupements et Coopératives d'Artisans (FFCGA)² en juillet 2020, 85% des coopératives d'artisans ont vu leur chiffre d'affaires diminuer par rapport à 2019, à l'issue du premier confinement (dont 64% ayant subi une baisse entre 1 et 30% de leur chiffre d'affaires). Toutefois, parmi les coopératives employeuses, seules 8,5% ont licencié ou envisageaient de licencier des salariés.

L'impact de la crise semble également avoir été minimisé grâce au soutien et à l'accompagnement des artisans par leur coopérative, ainsi qu'aux aides de l'Etat, dont les prêt garantis ont été mobilisés par près de la moitié des coopératives et le chômage partiel par près de trois quarts d'entre elles. Les Scop du BTP, quant à elles, semblent relativement bien résister à la crise : en 2020, leur nombre augmente légèrement de 0,7% (+4 coopératives) et leurs emplois de +0,6%³.

Les activités commerciales connaissent également au sein de la coopération, une dynamique légèrement positive malgré la crise. Leurs emplois coopératifs sont en augmentation de 0,9% entre 2019 et 2020, correspondant à 205 emplois supplémentaires en un an. Au deuxième trimestre, ces emplois étaient déjà en hausse de 1,4% par rapport à l'année précédente. Ces évolutions se distinguent du reste de l'économie : en dehors de l'ESS, les activités commerciales perdent 0,8% d'emplois au second trimestre et 1,0% à la fin de l'année. On peut imputer cette différence à l'importance du commerce alimentaire de gros et de détail coopératif, qui a moins été impacté par les fermetures administratives, voire a pu bénéficier d'une hausse de la consommation (sur certaines filières) suite aux deux confinements de l'année 2020.

“ Les activités commerciales connaissent au sein de la coopération une dynamique légèrement positive malgré la crise. ”

2. FFCGA, « Impact de la crise de la covid-19 sur les sociétés coopératives artisanales », juillet 2020

3. Fédération des Scop du BTP, Rapport d'activités 2020

Dans le **commerce coopératif et associé**, les grandes enseignes coopératives comme E. Leclerc, Système U ou Intermarché⁴ ont ainsi vu leur chiffre d'affaires progresser fortement en 2020, notamment porté par une évolution des pratiques de consommation avec l'essor de l'achat en ligne (+40% d'achats via le drive pour E. Leclerc, +50% pour Système U). Dans **les coopératives de consommateurs**, elles-mêmes axées sur la distribution alimentaire, l'impact est relativement faible sur le chiffre d'affaires. Il est en revanche plus important sur les coûts supplémentaires engendrés par l'adaptation aux mesures sanitaires (équipements sanitaires, filtrage des entrées, fermetures de certains rayons, etc.) et la difficulté à gérer l'absence de salariés (arrêts maladie, garde d'enfant, etc.).

Les **activités immobilières**, qui recouvrent les activités des **coopératives d'HLM**, les **coopératives d'habitants** ainsi que des sociétés d'immobilier solidaire, connaissent quant à elle une très forte augmentation de leurs emplois, de l'ordre de 13,2% à la fin de l'année, soit l'équivalent de 269 emplois supplémentaires en un an. Il peut être toutefois difficile d'imputer cette évolution exceptionnelle à la seule conjoncture économique. Elle pourrait tout aussi bien être le résultat de l'adoption du statut coopératif par des entreprises déjà en activité, faisant gagner au champ de la coopération de nouveaux emplois en 2020. ●

4. Intermarché est un groupement d'indépendants adhérent à la Fédération du Commerce Coopératif et Associé mais n'est pas une coopérative.

Tableau 1 Évolution des emplois des coopératives du régime général en glissement annuel et en solde net au deuxième et quatrième trimestres de l'année 2020.

Secteurs d'activités (NAF INSEE)	Évolution en glissement annuel		Solde net en glissement annuel	
	T2 2020	T4 2020	T2 2020	T4 2020
Agriculture (hors MSA), industries extractives, industries manufacturières, production d'électricité, d'eau, assainissement et gestion des déchets (AZ + BZ + CZ + DZ + EZ)	-0,5%	-0,7%	-54	-72
Construction (FZ)	1,3%	1,1%	164	136
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	1,4%	0,9%	314	205
Transports et entreposage (HZ)	-4,9%	5,3%	-185	201
Hébergement et restauration (IZ)	-11,1%	-6,4%	-107	-56
Information et communication (JZ)	0,3%	3,0%	6	68
Activités financières et d'assurance (KZ)	-0,2%	-0,7%	-154	-553
Activités immobilières (LZ)	18,7%	13,2%	353	269
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (MZ)	0,2%	0,8%	21	70
Activités de services administratifs et de soutien (NZ)	-9,8%	0,4%	-691	27
Enseignement (PZ)	-4,8%	4,3%	-125	111
Activités sanitaires et sociales (QZ)	3,7%	5,1%	131	189
Arts, spectacles et activités récréatives (RZ)	-9,8%	-20,3%	-135	-297
Autres activités de services SAUF 9499Z	4,7%	3,4%	43	32
TOTAL	-0,3%	0,2%	-427	354

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020. N.B. Les activités d'agriculture présentes dans les bases de données de l'URSSAF représentent une part résiduelle des activités agricoles, essentiellement représentées par les données de la Mutualité Sociale Agricole

4.1.2. DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LE TRANSPORT ET LES ACTIVITÉS DE SERVICES ET DE SOUTIEN, LE RATTRAPAGE DE L'EMPLOI S'OPÈRE EN FIN D'ANNÉE

 n peut ajouter au dynamisme de certaines activités coopératives, la résistance d'autres secteurs, dont les emplois ont été fortement touchés par le premier confinement, puis évoluent à la hausse en fin d'année, contribuant de fait à une moyenne positive de l'emploi dans le champ coopératif.

“ Dans le champ des services aux entreprises et aux particuliers, Scop et Scic témoignent d'une certaine résilience face à la crise, comme l'ont montré les enquêtes produites par la CG Scop sur l'année 2020/2021. ”

C'est notamment le cas de **l'enseignement**, qui gagne 4,3% d'emplois à la fin de l'année dans les coopératives (111 postes supplémentaires) après en avoir perdu 4,8% au second trimestre du fait de la fermeture des établissements de formation. Les coopératives y sont en effet représentées principalement par des activités de formation professionnelle et d'enseignement de la conduite.

Dans **les activités de transport et d'entreposage**, les emplois augmentent de 5,3% à la fin de l'année (+201 emplois) après une baisse significative de -4,9% au second trimestre. Derrière ces activités se trouvent de nombreuses **coopératives d'entreprises de transport et de logistique** (fret routier, fluvial, ferroviaire, transport de voyageurs), des **coopératives de taxis ou de coursiers**, ainsi que des **coopératives agricoles** pour les activités d'entreposage (de matériel ou de produits de la récolte).

Mais le secteur coopératif qui connaît le rattrapage le plus important reste celui des **activités administratives et de soutien** qui comprend des activités de mise à disposition de ressources humaines, de nettoyage, de location/réservation, de services administratifs et de soutien aux entreprises. Alors que leurs emplois diminuaient de -9,8% au second trimestre par rapport à l'année précédente (691 postes de perdus), sous l'effet de la fermeture des entreprises qui constituaient leur clientèle principale, ces coopératives voient leurs emplois se stabiliser à +0,4% en fin d'année.

Plus généralement, dans le champ des services aux entreprises et aux particuliers se trouvent de nombreuses **Scop et Scic** (sociétés coopératives d'intérêt collectif) qui témoignent d'une certaine résilience face à la crise, comme l'ont montré les enquêtes produites par la CG Scop sur l'année 2020/2021.

À la sortie du premier confinement, 84% des Scop et Scic connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires, supérieure à 50% pour 46% d'entre elles⁵. À cela s'ajoute une baisse des commandes et de la fréquentation pour 69% des coopératives. En conséquence, 2% n'envisageaient aucune reprise après le déconfinement. À la fin de l'année, l'impact de la crise semble amoindri : la baisse du chiffre d'affaires concerne les deux tiers des coopératives et la baisse des commandes et de la fréquentation est évoquée par 47% d'entre elles⁶. La forte mobilisation des dispositifs d'aide financière a pu largement atténuer les effets de l'arrêt des activités sur l'emploi et la santé financière des Scop et des Scic. Ainsi elles sont 89% à avoir fait usage du chômage partiel et près de la moitié à avoir contracté un prêt garanti par l'Etat à la fin de l'année⁷.

Malgré les difficultés de mobilisation des salariés et l'augmentation des problèmes de trésorerie, 61% de ces coopératives pensent pouvoir rattraper fin 2021 le niveau de chiffre d'affaires de 2019, contre seulement 32% au début de l'année. Par ailleurs, toutes ont pu reprendre leurs activités. Le résultat est un chiffre d'affaires en progression de 8% sur un an et une augmentation de l'emploi de 6% de l'emploi dans les Scop et les Scic⁸. ●

5. CGScop, « Impact Covid-19 dans le Mouvement – Enquête », mai 2020

6. CGScop, « Les SCOP révèlent l'impact du Covid-19 sur leurs activités », Communiqué de presse, février 2021

7. CGScop, « Résultat de l'enquête – Impacts de la crise liée au Covid-19 dans le mouvement », Septembre 2021

8. www.les-scop.coop/bilan-annuel-de-la-cg-scop-une-annee-de-pandemie-marquee-par-le-developpement-des-societes

4.1.3. DANS LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, CULTURELLES ET SPORTIVES, UNE DYNAMIQUE À LA BAISSE

Seuls quelques secteurs d'activités influent à la baisse l'évolution de l'emploi coopératif en 2020. Parmi ceux-ci, les **activités financières et d'assurance**, essentiellement représentées par les coopératives bancaires, perdent 0,7% de leurs emplois à la fin de l'année 2020, par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à 553 postes perdus en un an. Toutefois, même si plusieurs agences ont pu fermer leurs portes durant le confinement, impactant négativement l'emploi sur ce secteur, ces évolutions pouvaient aussi être observées antérieurement à la pandémie. En 2017, déjà, les emplois diminuaient plus fortement de -2,6% et en 2018, ils diminuaient de -2,8%. Leur évolution peut être corrélée à celle des établissements financiers, eux aussi en baisse. Il s'agit du résultat de la restructuration de certains grands réseaux coopératifs bancaires afin de s'adapter aux mutations du marché, de plus en plus axées sur des services numériques. Il est possible que le développement de l'offre et de la demande de services numériques puisse accélérer le phénomène de concentration des activités bancaires, fonctionnant avec un nombre plus restreint d'établissements et d'emplois. Comme nous le verrons ensuite, les coopératives financières et d'assurance ont su être réactives et adapter les outils pour accompagner les clients sociétaires pendant la crise.

“ C’est surtout dans les activités d’arts et de spectacles, de sport et de loisirs que les entreprises coopératives connaissent leur plus forte baisse d’emplois en proportion. ”

Mais c'est surtout dans les activités d'arts et de spectacles, de sport et de loisirs que les entreprises coopératives connaissent leur plus forte baisse d'emplois en proportion : on y compte 20,3% d'emplois en moins à la fin de l'année 2020, soit l'équivalent de 297 postes disparus en un an.

La diminution de l'emploi est donc plus forte encore qu'au deuxième trimestre (-9,8%). Elle résulte directement de l'impact des mesures de confinement sur ces coopératives qui ont dû suspendre leurs activités, et avec elles de nombreux contrats. Une grande partie de ces emplois correspondent à des contrats courts (intermittents, saisonniers, etc.) qui ont pu ne pas être renouvelés sur la période concernée, par rapport à l'année précédente, et qui pourraient pour partie être relancés dès la reprise des activités sur l'année 2021. ●

4.2. DANS LES COOPÉRATIVES DU RÉGIME AGRICOLE

“ Les emplois des coopératives du régime agricole, dans leurs principaux secteurs d'activité, ont relativement bien résisté à la crise. ”

Comme pour les coopératives du régime non agricole (URSSAF), les emplois des coopératives du régime agricole (MSA) évoluent de façon très différente selon les secteurs d'activités couvert, malgré leur stabilisation à +0,2% à la fin de l'année **{Tableau 2.}** Bien que présentant quelques coopératives bancaires (une partie des caisses du Crédit Agricole) et, de façon marginale, quelques Scop et coopératives d'artisans, l'essentiel des établissements cotisant à la MSA sont des **coopératives agricoles** se concentrant dans les activités de production agricole, de l'industrie agro-alimentaire, du commerce (approvisionnement et vente en gros), des services administratifs et de soutien ainsi que dans le transport et l'entreposage. Dans ces deux derniers secteurs se trouvent une part importante de **coopérative d'utilisation de matériel agricole** (cuma), permettant aux coopérateurs de disposer en commun d'une main d'œuvre agricole, de machines et d'espaces de stockage.

Les emplois coopératifs dans **les activités d'agriculture, sylviculture et de pêche** sont ainsi en augmentation de 5,8% à la fin de l'année 2020, par rapport à 2019, soit un solde net de 374 postes supplémentaires. Cette dynamique est encore plus importante au second trimestre où les emplois sont en hausse de 13,2%. D'après les enquêtes réalisées par la Coopération Agricole en juin 2020, les coopératives agricoles enregistraient en moyenne une baisse de leur chiffre d'affaires de 28%, dépassant les 50% pour les coopératives viticoles et vinicoles, impactées par la fermeture des commerces de vins et de spiritueux⁹. Les coopératives horticoles faisaient aussi partie des plus impactées, étant donné qu'elles réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires annuel sur la période du premier confinement¹⁰. A contrario, les commandes de beurre, farine, œufs, poulet, fruits et légumes ont très fortement augmenté du fait d'un surplus de demande au sein des grandes et moyennes surface durant les premières semaines de confinement

Dans **les activités commerciales**, les coopératives agricoles voient leurs emplois augmenter de +1,2% à la fin de l'année 2020 par rapport à l'année précédente, une évolution correspondant à 308 emplois supplémentaires. A l'instar des activités de production agricole, le second trimestre 2020 connaît lui aussi une hausse significative du nombre d'emplois de 7,7% qui, avec 2 365 postes supplémentaires, contribue fortement à la hausse globale de l'emploi coopératif dans le champ agricole en milieu d'année (+2,6%).

Dans **les activités de services administratifs** et de soutien, ainsi que dans celles de transport et d'entreposage, l'emploi augmente à fin 2020 de respectivement 3,4% et 3,2% par rapport à l'année précédente.

Ces différentes évolutions montrent que les emplois des coopératives du régime agricole, dans leurs principaux secteurs d'activités, ont relativement bien résisté à la crise, accompagnés par les mesures de soutien aux secteurs autant que par la préservation de nombreux débouchés commerciaux pendant le confinement, aussi bien sur le marché national, qu'international. Toutefois les coopératives agricoles n'ont pas été épargnées par la pandémie, avec de très fortes variations selon les filières. A cela s'ajoutent des surcoûts liés aux équipements sanitaires et aux besoins supplémentaires de stockage. L'impact de la crise pourrait, in fine, se mesurer sur le plus long terme via une augmentation des opérations de fusions inter-coopératives, afin de renforcer leur compétitivité sur des marchés de plus en plus instables, et se traduisant par une baisse du nombre d'établissements et d'emplois. ●

9. www.lacooperationagricole.coop/fr/actualites/28-de-perte-dactivite-la-cooperation-agricole-dresse-le-bilan-de-la-periode-de-confinement-et-demande-un-plan-de-relance-pour-le-secteur-agricole-et-agroalimentaire

10. www.lacooperationagricole.coop/fr/actualites/crise-covid-19-les-cooperatives-sont-au-rendez-vous

Tableau 2 Évolution des emplois des coopératives du régime agricole en glissement annuel et en solde net au deuxième et quatrième trimestre de l'année 2020.

Secteurs d'activités (NAF INSEE)	Evolution en glissement annuel		Solde net en glissement annuel	
	T2 2020	T4 2020	T2 2020	T4 2020
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	13,2%	5,8%	930	374
Industries extractives, industries manufacturières, production d'électricité, d'eau, assainissement et gestion des déchets (BZ + CZ + DZ + EZ)	0,6%	-0,1%	134	-18
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	7,7%	1,2%	2 365	308
Transports et entreposage (HZ)	-3,4%	3,2%	-96	66
Information et communication (JZ)	-6,9%	0,0%	-4	0
Activités financières et d'assurance (KZ)	0,4%	-0,6%	281	-365
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (MZ)	-2,5%	2,8%	20	21
Activités de services administratifs et de soutien (NZ)	2,0%	3,4%	77	111
Autres activités de services SAUF 9499Z	-10,5%	-5,6%	-63	-30
TOTAL	2,5%	0,2%	3 343	246

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après MSA 2019-2020. Champ : Coopératives relevant de la MSA, France métropolitaine

5. LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES COOPÉRATIVES AUX ENJEUX DE LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE

Si les coopératives ont subi les impacts de la crise sanitaire et sociale, elles y ont aussi apporté des réponses qui témoignent de leur rôle clé au sein de l'économie française. Outils de financements, accompagnement, entraide inter-entreprise, services aux particuliers, dans tous les secteurs d'activités, les coopératives ont déployé une diversité d'actions à la hauteur des urgences.

Les banques coopératives ont ainsi été au-devant des besoins de financements des entreprises en difficulté, notamment via l'octroi de prêts garantis par l'emploi dont les montants s'élevèrent à 81,5 milliards d'euros sur l'année 2020, soit 64% de l'ensemble des montants versés par les banques françaises. Les banques coopératives ont également développé de nouveaux outils financiers destinés à la relance des activités des petites et moyennes entreprises et ont permis le report d'échéances de prêts pour celles-ci. L'essentiel des établissements sont par ailleurs restés ouverts pendant le premier confinement (90% des agences pour le groupe BPCE).

Les coopératives agricoles se sont quant à elles mobilisées durant la crise auprès de leurs sociétaires en les accompagnant dans le maintien de leurs activités, mais aussi en faisant dons aux personnels soignants de leur territoire d'équipements de protection individuelle (masques, blouses, etc.) et de produits alimentaires ¹¹.

Les Scop et Scic se sont également illustrées par la création d'activités répondant aux urgences du moment, mais aussi à des enjeux de plus long terme pour relocaliser la production. Le Mouvement Scop a mis en œuvre un prêt participatif d'entraide et solidaire (PPES) destiné aux coopératives en difficultés. En 2020, 126 PPES ont été accordés pour un montant de 2,7 millions d'euros.

De leur côté, **les coopératives d'HLM** ont été attentives à la situation des ménages les plus fragiles (isolement, difficultés à payer le loyer, etc.), au moyen d'un suivi individualisé permettant de prévenir toute aggravation des risques sociaux et psychologiques liés au confinement.

Enfin, **les coopératives d'artisans** ont su être réactives et disponibles à l'égard des attentes de leurs coopérateurs. Elles ont joué leur rôle de relai d'information, notamment sur l'activation des aides financières de l'Etat et ont fait valoir les principes coopératifs au cœur de leur fonctionnement et de leur modèle économique : forte proximité avec les adhérents, coopérations inter-coopératives, disponibilité d'une trésorerie supplémentaire grâce à la constitution plus importante de fonds propres.

L'implication des fédérations de coopératives et des coopératives d'entreprises dans l'accompagnement des coopératives et de leurs sociétaires tout au long de l'année 2020 a pu ainsi fortement limiter l'impact négatif de la crise sanitaire et économique sur ces entreprises et leurs emplois. ●

11. Pour une liste non exhaustive des actions entreprises par les coopératives agricoles durant la crise du COVID : www.lacooperationagricole.coop/fr/actualites/les-cooperatives-solidaires-sur-leur-territoire-pendant-la-crise

Sources des données

BASE SÉQUOIA DE L'URSSAF

La caisse nationale de l'URSSAF pilote la branche recouvrement des cotisations sociales du régime général, qui concerne les travailleurs salariés du secteur privé. Elle reçoit les cotisations sociales – patronales et salariales – transmises par les employeurs. Dans le cadre du partenariat développé entre ESS France et l'URSSAF, cette dernière fournit à l'Observatoire national de l'ESS des données issues de la base Séquoia de l'URSSAF qui centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs relevant du régime général.

Les données sur les évolutions et les soldes net d'emplois entre deux périodes sont issues du traitement de la base de données fournie par l'URSSAF. Elle comprend les indicateurs suivants : nombre d'établissements actifs (avec une masse salariale strictement positive), emplois salariés en fin de période et masse salariale, au niveau France entière, des régions et des départements. Les emplois salariés (ou postes) correspondent au nombre de salarié.es de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de son contrat

Auteurs

ESS FRANCE

Créée en 2014, par l'article 5 de la loi ESS de 2014, la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, dénommée ESS France, assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS). ESS France est constituée par les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et fonds de dotation, entreprises sociales) et par des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

Lieu de réflexion permanente sur la place et le rôle joué par les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire dans la vie économique et sociale, ESS France anime l'Observatoire national de l'ESS et porte des chantiers transversaux comme la transition écologique, l'égalité femmes-hommes et le développement économique.
<https://www.ess-france.org/>

ou de sa durée de travail. Un poste ne doit donc pas être rapproché de la notion d'équivalent temps plein (ETP).

DONNÉES DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La MSA (Mutualité sociale agricole) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Elle reçoit les cotisations sociales – patronales et salariales – transmises par les employeurs du régime agricole. Dans le cadre du partenariat développé entre ESS France et la MSA, cette dernière fournit chaque année à l'Observatoire national de l'ESS des données annuelles sur les employeurs de l'ESS (dont les coopératives). Les données couvrent tous les emplois encore en cours d'activité au dernier jour de l'année. Le terme d'emploi ou de contrat est utilisé indifféremment. Un salarié peut avoir plusieurs emplois ou contrats.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS ET LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE L'ESS

Le réseau des observatoires de l'économie sociale et solidaire est un dispositif de mesure et de suivi de l'ESS en France et dans les régions. Le réseau s'organise autour de l'Observatoire national de l'ESS (ONESS), porté par ESS France et des Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) animés par les CRESS. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires afin d'assurer des prestations d'études, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS (réseaux, fédérations, entreprises) que pour les pouvoirs publics.



76, rue Saint-Lazare – 75009 Paris
Tél. : 01 42 93 59 59
contact@entreprises.coop

www.entreprises.coop



Coop FR fait partie
du mouvement coopératif mondial

